

ÉDITORIAL - JEAN-JOSÉ BONNERON



ADJOINT,  
CHARGÉ DES  
FINANCES

## Un budget ambitieux et serein

Responsable de la commission des finances, je dois vous informer de la situation financière de la commune et du contenu du budget 2009 voté le 27 mars.

Je rappelle qu'un budget se divise en sections de fonctionnement et d'investissements qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes. Pour rappel, la section de fonctionnement dégage toujours un solde positif qui devient un fonds de roulement reversé en recette dans le budget de l'année suivante. Les comptes sont validés par le Trésor public. Ceux de 2008 l'ont été sans problème.

Pour 2009, suite à l'état des lieux réalisé par les différentes commissions, suite aux réunions de quartier de l'automne, aux rencontres avec les associations, aux contrôles de sécurité, un débat d'orientation budgétaire a permis de lister d'importants besoins d'investissements, de les hiérarchiser et de les planifier. Ils devront pallier un certain nombre de déficiences liées à la gestion passée mais aussi apporter des réponses neuves aux attentes de la population conformément à notre engagement. Hors annuité d'emprunts, les investissements représenteront donc 368 383 euros avec un autofinancement prévu de 222 265 euros imputés sur le fonds de roulement.

En valorisant le patrimoine communal, les investissements 2009 rendront le village plus attractif.

Par souci de sécurité, nous avons pris soin volontairement de ne pas budgétiser des recettes dont le principe est acquis mais dont le montant exact n'arrive qu'après le vote du budget. Il s'agit par exemple du fonds de péréquation versé par l'État, des remboursements de sinistres suite à la tempête, ou de certaines subventions. Quand ces sommes seront versées, elles gonfleront d'autant notre futur fonds de roulement. Nous éviterons ainsi les mauvaises surprises et d'autres investissements seront possibles en 2010.

## Budget 2009

# Répondre aux besoins

Le Conseil municipal a décidé d'investir massivement cette année dans les bâtiments, l'éclairage et la voirie.

Le patrimoine communal, parfois en très mauvais état, va faire l'objet d'importants travaux. 52 000 € sont prévus pour la rénovation de la toiture de la mairie. 23 000 € pour le changement des boiseries afin d'améliorer l'isolation. 12 600 € pour le nettoyage de la toiture de l'ancienne mairie et le ravalement de la façade. 6 200 € pour la remise en état du portail du cimetière.

Les travaux de voirie seront aussi nombreux. La route du CES, le parking et la fin de la route de Martillac, la route communale N° 24 seront rénovés pour 50 500 €. À cela s'ajoutera des aménagements de sécurité pour 14 000 €.

L'éclairage des courts de tennis était une vieille demande des adhérents du club. Ce sera fait cette année avec, en prime, une amélioration de l'éclairage du boulo-drome, l'installation d'un coffret forain, d'un éclairage du parc et une alimentation électrique indépendante de la salle des associations. Tout cela pour un total de 48 000 €. D'autres travaux de rénovation de l'éclairage public sont prévus pour 20 931 €.

L'école et l'aménagement du bourg vont faire l'objet d'études importantes avec l'aide du Conseil Général. 49 550 € sont budgétisés.

Une nouvelle scène a été achetée pour 8 200 € qui pourra être installée dans la salle des fêtes si nécessaire. Un groupe électrogène va être acheté pour 5 250 € afin de faire face à toute nouvelle panne électrique.

Pour améliorer le quotidien des Loupiacais, des bancs, des tables, des panneaux d'information vont être achetés, pour 12 000 €.

Après, l'achat du terrain pour le futur cimetière, celui situé à côté de la station d'épuration pourrait être acquis pour un éventuel agrandissement de celle-ci.

Enfin, 47 512 € sont en réserve pour faire face à des travaux non prévus à l'école.

Soit un total de 368 383 € d'investissements, qui prend en compte bien entendu des restes à réaliser de 2008. L'annuité des emprunts en cours étant de 28 320 €, le total des dépenses de la section investissement s'établit donc à 396 703 €.

Pour assurer l'équilibre budgétaire, 222 265 € sont imputés sur le fonds de roulement de la section fonctionnement.

## Section fonctionnement

Les dépenses et les charges à caractère générale ont été modulées en fonction des provisions et réalisations des exercices précédents. Les dépenses de personnel ont été réajustées en fonction des besoins supplémentaires connus, y compris les charges afférentes. Les autres charges ont été reconduites comme celles concernant les indemnités des élus qui sont fixées, avec l'accord du percepteur, par rapport à une population de 1 159 habitants. Concernant les subventions aux organismes de droits privés, la commission des finances a suivi les propositions de la commission vie associative et a budgétisé 4 500 euros.

Au total, les dépenses s'élèvent à 636 557 €.

Pour les recettes, l'excédent reporté est de 168 927 € correspondant au fonds de roulement de 391 192 € diminué du virement à la section investissement de 222 265 €.

Les autres recettes émanent de la dotation forfaitaire de l'Etat pour environ 171 000 €, du produit des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle) pour 206 883 €. Le Conseil municipal a fait le choix de ne pas modifier le taux des 4 taxes. Le montant total des recettes s'établit

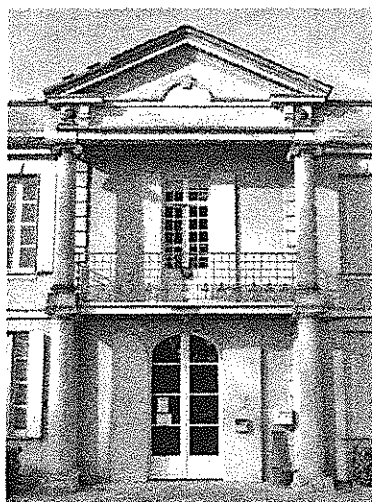
à 636 557 € et vient donc équilibrer la section fonctionnement.

En conclusion, le budget communal s'équilibre en fonctionnement et en investissement à la somme de 996 908 €.

## Fonds de roulement.

Au 1<sup>er</sup> avril 2008, il était de 304 675 €, auquel il faut déduire des engagements d'un montant de 41 000 € pour la location vente de la classe mobile, soit un fonds net de 263 675 €.

Au cours de l'exercice 2008, par une volonté de réaliser un minimum d'investissements (grobroyeur, terrain extension cimetière, matériel informatique), la municipalité a augmenté ce fonds de roulement de 86 517 € supplémentaires, portant le résultat brut à affecter à 391 192 €. Ce fonds n'a pas pour vocation de grossir indéfiniment. Il doit être utilisé au bon moment pour autofinancer des investissements profitables aux habitants et à la commune. Le Conseil Municipal a jugé que l'année 2009 était ce moment.



CCAS

## Des associations partenaires

Elles concernent la réparation des véhicules, les services et les vacances.

L'association Insermeca, située à Toulence, propose aux allocataires du RMI, aux chômeurs, aux travailleurs en difficulté, aux allocataires d'une faible pension d'invalidité ou de retraite, un entretien ou une réparation de leur véhicule à prix coûtant. Seul le coût des pièces et des fournitures est facturé. La main d'œuvre est prise en charge par le Conseil général. Les travaux sont réalisés par des employés en réinsertion ou handicapés. Pour bénéficier de ce service, il faut être recommandé par le CCAS de Loupiac (permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois), la MDSI ou la mission locale et adhérer à l'association.

L'association ETIQ de Portets offre aux particuliers et aux professionnels une série

de services (ménage, bricolage, travaux saisonniers...) réalisés par des personnes en insertion.

Pour les allocataires CAF ou MSA de Gironde, l'association Vacances et Familles propose des séjours d'une à deux semaines cet été en Loire Atlantique et Mayenne. L'hébergement se fait en maison, bungalow ou caravane.

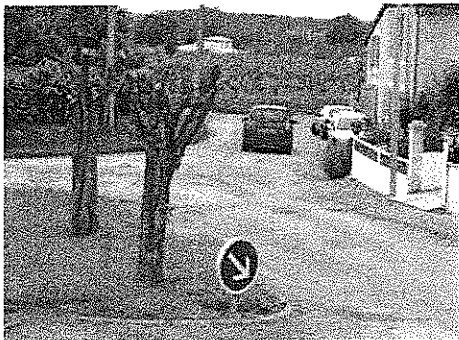
**Contacts :**

- CCAS, Florence Morinière, mairie de Loupiac. Tél. 05 56 62 99 62.
- Insermeca, 10 rue Jean Blanc, Toulence. Tél. 05 56 62 31 53
- Etiq, 32 Grand'rue, Portets. Tél. 05 56 67 41 60
- Vacances et Familles 33, 6 avenue du Maréchal Joffre, La Réole. Tél. 05 56 71 23 85

**Sécuriser les déplacements**

## Une priorité

Lundi 25 mai, à la salle de l'ancienne mairie, à 20h30, les élus de la commission voirie présenteront les premières mesures pour réduire la dangerosité de la circulation sur certaines routes du village.



Sécuriser, le carrefour entre les routes de Martillac, route de la mairie et la place de Berthoumieu est une des priorités.

Lors des réunions de quartier de l'automne 2008, il avait été demandé aux élus de réfléchir aux moyens de réduire le comportement dangereux de nombreux véhicules à moteur aux abords des bâtiments publics (école, collège, salle ancienne mairie...) mais aussi dans la traversée de certains quartiers (Violle, Miqueu, Plapa, Pitcha, Le Nord, Berthoumieu...). La commission voirie a rencontré des responsables du centre routier en charge des routes départementales. Ceux-ci ont estimé qu'il n'y avait pas à modifier les limitations de vitesse et qu'il suffisait de faire respecter le code de la route avec l'aide de la gendarmerie.

Pour les voies communales, la commission, après plusieurs réunions, rencontres et visi-

tes sur site, a estimé qu'il fallait avancer par secteur. En 2009, la municipalité a décidé qu'il était plus sage d'instaurer une zone 30 pour tout le quartier Berthoumieu ce qui permet d'installer, sans trop consommer de panneaux, des ralentisseurs sur les routes de Martillac et de l'école, à Lauzéro et à l'entrée du bourg côté Clos Jean.

Un autre point dangereux, à traiter en priorité, était la route du CES devant le collège. Elle sera mis en sens unique à la rentrée de septembre, avec une partie de la voie réservée aux cyclistes et aux piétons. La route de Gascon (à partir du pont) sera mise aussi en sens unique afin que les bus puissent circuler sans mordre sur les accotements.

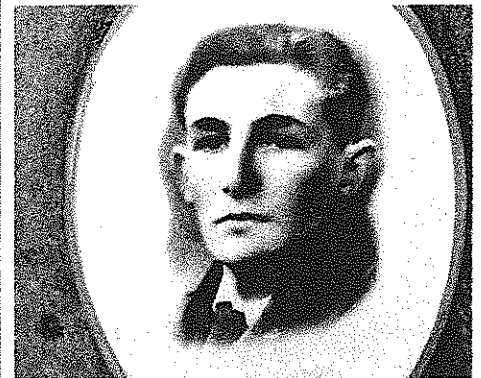
Pour briser la vitesse des véhicules, la route du CES sera aussi dotée d'un ralentisseur et un nouveau stop sera installé au carrefour de Vérisse.

Au cours de la réunion publique du 25 mai, la commission présentera en détail l'emplacement prévu des futurs stop et ralentisseurs. Des habitudes vont être modifiées. La population, riveraine notamment, est invitée à participer à cette réunion pour prendre connaissance de ces changements, pour en discuter avec les élus et apporter si nécessaire des modifications avant le vote en conseil municipal le jeudi 28 mai.

Vendredi 8 mai 2009

## Cérémonies du souvenir

La municipalité invite la population à se recueillir à 9h30 au cimetière devant la tombe de Louis Boudey puis à 10h devant le monument aux morts.



Né le 20 décembre 1922 à Loupiac, Louis Pierre Boudey avait intégré l'école normale d'instituteur d'Auch. Il est nommé pour son premier poste d'instituteur à Monclar d'Armagnac, petit village du Gers où son nom est gravé sur le monument aux morts. Nous savons qu'il a participé à des actions de résistance avec le réseau local. Il était aussi menacé par le STO (Service de Travail Obligatoire) et refusait l'idée d'aller travailler en Allemagne. Arrêté, il est conduit au camp de Compiègne dans le nord de la France. Le 27 janvier 1944, il est déporté au camp de concentration de Dora où il mourra, le 2 février 1945, à l'âge de 22 ans. Il est le seul Loupiacais reconnu mort en déportation. Sa courte et tragique vie témoigne d'une période terrible de notre histoire et des souffrances endurées par des millions de femmes et d'hommes, de familles pour que notre pays retrouve la liberté. Pour cette raison, l'association des anciens combattants de la région de Cadillac a accepté de remettre en état la plaque commémorative placée sur le caveau familial.

**EN BREF...**

**Conseil Municipal**  
Jeudi 28 mai à 20h15.

**Contrôle du cadastre**

Tout le mois de mai, un agent du cadastre, M. Moulade, sera présent dans la commune pour procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Il est autorisé à réaliser des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune.

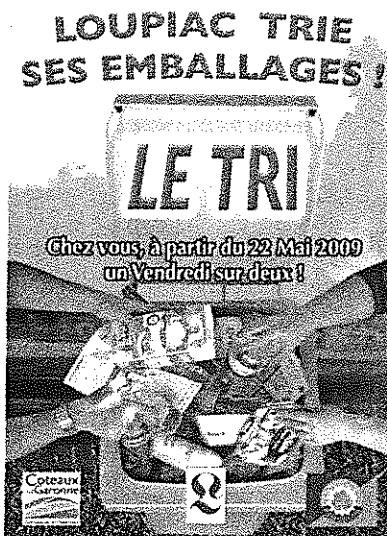
A partir du 22 mai

## On trie à domicile

Les bennes roulantes à couvercle jaune seront à disposition à la salle des fêtes à partir du 13 mai.

C'est le SEMOCTOM (syndicat regroupant 85 communes) qui gère le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Il a pour volonté d'augmenter le tri des déchets recyclables à domicile plutôt qu'en apport volontaire dans les conteneurs collectifs.

Il a donc répondu favorablement à la demande de Loupiac (soutenue par la Communauté de communes) d'équiper chaque foyer loupiacais d'une benne spéciale réservée aux SEULS déchets recyclables (en cas de doute, utiliser la poubelle classique) et d'en effectuer le ramassage tous les 15 jours, chaque vendredi des semaines impai-



res. Le premier aura lieu vendredi 22 mai.

Chaque foyer pourra venir récupérer sa benne à la salle des fêtes le mercredi 13 mai de 9h à 18h, les jeudi 14 et vendredi 15 mai de 17h à 19h, le samedi 16 mai de 9h à 12h.

Ce sera aussi l'occasion pour ceux qui le souhaitent de commander un composteur pour les déchets de cuisine. L'objectif général est de parvenir à réduire le poids moyen de nos

déchets non recyclables. Il en va de l'avenir de notre planète mais aussi de notre portemonnaie.

Renseignements au 05 56 62 99 62

### Estimation de la population

## L'INSEE brouille les chiffres

1159 ou 959 ou 976... Selon les organismes et les dates de calcul, la population de Loupiac varie considérablement. Quelques explications s'imposent.

Tout commence en 2004, quand se met en place un nouveau mode de recensement de la population en France. Alors qu'il était réalisé dans tout le pays en une seule fois, un cinquième du territoire sera sondé chaque année. En 2006, c'est au tour de Loupiac. Résultat, 958 habitants, soit 20 de moins qu'en 1999. Problème, ce recensement a été réalisé juste avant la fin des nombreuses constructions de maisons neuves. À peine terminé, il ne reflète déjà plus la réalité du village. Afin de rectifier les chiffres, la municipalité demande et obtient qu'un recensement complémentaire soit réalisé en 2007. Le 31 janvier 2008, le préfet annonce par courrier que le recensement complémentaire a estimé la population à 1 159 habitants. Passer officiellement le cap des 1 000 est très important. Il donne droit à des aides financières plus importantes (+ 20 000 euros environ pour la Dotation Générale de Fonctionnement par exemple). Il fixe le nouveau montant des indemnités des élus.

Le 31 décembre 2008 marque la fin du premier cycle du recensement nouvelle formule. Au premier janvier 2009, les nou-

veaux chiffres de population sont publiés. Mauvaise surprise. Un décret sénatorial, passé inaperçu à l'époque, interdit la prise en compte des recensements complémentaires établis après 2006. L'INSEE annonce donc officiellement, et sans peur du ridicule, 958 habitants à Loupiac sans pouvoir expliquer la perte de 201 habitants en un an. La préfecture est embarrassée. Il est décidé qu'on ne reviendrait pas sur les conditions de mise en place des Conseils Municipaux en mars 2008.

Un système de lissage est instauré pour le calcul de la DGF. Loupiac garde un bonus de 10 000 euros par rapport à 2007, avec une population estimée à 976 habitants. En même temps, la municipalité reçoit une aide supplémentaire de 2 700 euros en tant que petite commune.

Bref, pour l'INSEE, nous sommes 958 habitants dont 24 comptés à part. Pour l'État, nous sommes entre 976 et 1 159 habitants selon les cas et les circonstances.

Le prochain recensement aura lieu en 2011 et prouvera que le Conseil Municipal doit bien gérer actuellement une population s'approchant des 1 200 habitants.

### EN BREF...

#### 18 ans, l'âge de la citoyenneté

Vendredi 8 mai à 11h, un livret citoyen et une carte d'électeur seront remis aux jeunes Loupiacais ayant atteint leur majorité entre mars 2008 et mai 2009.

#### Aménagement de l'école, l'étude va commencer

Le cabinet d'architectes « Fabrique » a été retenu par le conseil municipal pour travailler à la rénovation de l'école. Le comité de pilotage élargi sera réuni dès la validation de ce choix par le Conseil général.

#### Budget de la Communauté de Communes : Inacceptable

Le budget 2009 de la CDC a été mal préparé. Il aurait fallu plus de temps pour une analyse plus fine des besoins du personnel et des habitants. L'orientation pour les années futures reste également très floue. Présentant un déficit important de fonctionnement et des dépenses inconsidérées, les délégués de Loupiac ont cherché de manière constructive à l'améliorer. Leurs propositions ayant été refusées, ils ont été contraints de voter contre le budget présenté.

#### Nouveau cimetière : en chantier

Le terrain a été acheté. La vigne est arrachée. L'étude pour la réalisation du nouveau cimetière va être lancée.

#### Services techniques : un nouvel employé

Pour 6 mois, les services techniques de la commune ont le renfort d'un nouvel employé, Sébastien Aucoin, recruté par la municipalité dans le cadre des emplois aidés liés à la tempête. L'État prend en charge 95 % de ses rémunérations. Il interviendra notamment sur les espaces verts.

#### Parking de l'école : améliorer la sécurité

Pendant trois jours, élus et parents d'élèves, aidés par les services techniques, ont mené une action de sensibilisation auprès des conducteurs et des enfants pour rendre les déplacements plus sûrs aux abords de l'école. Des barrières ont été installées.

#### Élection européenne, dimanche 7 juin

Il n'y aura qu'un seul tour. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

**Thé dansant**

# Une première réussie

Plus de 160 danseurs, un bon orchestre, une ambiance chaleureuse, le premier thé dansant organisé le 8 mars dernier a été un succès populaire à renouveler.

Dès 14h30, les premiers danseurs franchissaient les portes de la salle des fêtes. L'orchestre finissait de se mettre en place. Les élus, Bernadette Cardon, Karine Latrille et Jacques Sales, à l'origine de



cette manifestation, assuraient la billetterie et un accueil efficace et souriant. Pas facile d'amener à leur place, toutes les personnes

ayant réservé. A 15h précises, c'était parti pour 4 heures de valse, tango, paso, rock... dans une atmosphère joyeuse et sympathique où seul comptait le plaisir de danser ou de regarder danser. A la demande générale, la deuxième édition se tiendra le dimanche 27 septembre. Les réservations seront obligatoires.

**Ecole**

# Belle rencontre avec un skipper

Mardi 31 mars, Arnaud Boissière, 7<sup>ème</sup> de la course au large du Vendée Globe est venu partager ses aventures avec les enfants.

Deux classes de l'école primaire avaient choisi de suivre au quotidien la course autour du monde en solitaire. La maîtresse de CM1 a obtenu qu'Arnaud Boissière, skipper arcachonnais du bateau « Akena », accorde sa première visite depuis son retour à quai, à l'école



de Loupiac. Sa venue créa l'événement et l'enthousiasme. Toute l'après-midi, toujours disponible, il répondit aux multiples questions des enfants, signa des dizaines d'auto-

graphes et reçut autant de dessins. La municipalité, heureuse qu'un marin remonte la Garonne jusqu'à ses coteaux, organisa une petite réception en fin de journée en son honneur. Pendant quelques minutes encore, Arnaud Boissière témoigna de sa passion de la course en mer, de la magie des mers australes et de son bonheur d'être seul sur l'eau.

Lundi 28 avril, les enfants se sont rendus sur son bateau ancré au port d'Arcachon.

**Villa gallo-romaine**

# Un site archéologique majeur

Mercredi 10 juin, Jérôme Marian qui a mené 5 ans de fouille, présentera le bilan de son travail avec une visite guidée du site à 18h et une conférence à 19h à la mairie.

La villa gallo-romaine de Loupiac a fait l'objet d'une reprise de fouilles entre 2004 et 2008 par un jeune archéologue, Jérôme Marian. Avec ses équipes, il a réussi à dégager la cour principale, deux bassins (le premier ornemental et le second mosaïqué), de nombreux objets décoratifs (peintures, mosaïques) et de la vie quotidienne (céramiques sigillées, fibules, monnaies en bronze, intaille de bague). L'histoire de cette demeure aristocratique a été confirmée. La présence de peintures murales du 3<sup>ème</sup> style pompéien atteste, ainsi, de son existence dès la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle après J.C. La villa évolue ensuite jusqu'à sa destruction entre les 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>

siècles. Elle laisse place, dans un premier temps, à des constructions légères en bois, associées, peut-être, à un espace funéraire du haut Moyen-Age puis, dans un deuxième temps, à un prieuré bénédictin implanté dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, la villa s'impose auprès des historiens et des amateurs, comme un site archéologique majeur. La restitution écrite de ces travaux et la rédaction d'articles scientifiques sont l'occasion pour M. Marian, de présenter aux Loupiacais, 5 années de découvertes fabuleuses. Une exposition dans le hall de la mairie retracera les grands moments de ces fouilles.

**AGENDA DES ASSOCIATIONS**

**ACSOS**

**8 sorties pleine nature**

Chaque mardi à partir du 5 mai, l'association propose aux jeunes différentes pratiques sportives en pleine nature. VTT, poney, tir à l'arc sont au programme. Le déplacement se fait en bus. Départ vers 18h devant la mairie. Retour vers 22H. Inscriptions et tarifs au 05 56 76 97 56.

**Fête de la Saint-Jean**

Samedi 27 juin à partir de 20h dans le parc.

**Vide grenier**

Premier dimanche de juillet.

**Big Well**

**Première fête de la musique**

Samedi 20 juin. À partir de 15h30 dans le parc : jeux, danses, musiques... À partir de 19h, repas musical avec les groupes Raoul Fichel, Lyrix, In Emergency et spectacle de tissu aérien avec la compagnie Le Temps.

**Loupiots**

**Kermesse de l'école**

Dimanche 28 juin, à partir de 15h dans le parc.

**Tennis**

**Tournoi annuelle**

Du 6 au 22 mai. Venez supporter les locaux.

**Ciné 16**

**Exposition hommage à Léo Ferré**

À La Caravane et au studio 27, du 2 au 7 mai.

**Pétanque**

**Trophée Lucien Jaffard**

Samedi 13 juin à partir de 14h30.

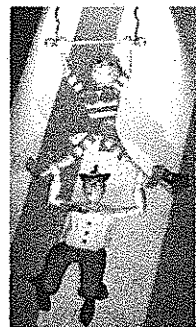
**Fabienne Noguès expose**

Cette artiste loupiacaise, fondatrice d'Hélixine Création, présente ses créations végétales au château de Gravas à Barsac, jusqu'au 10 mai.

**Spectacle de cirque**

Lundi 29 juin à 19h, la Fatal compagnie présentera son spectacle tout public, « La messagerie Tarabuste » dans le parc.

Financée en partenariat par la municipalité et le Conseil Général, l'entrée sera gratuite.



**LOUPIAC**, journal d'information de la Ville de Loupiac.

Berthoumieu - 33410 LOUPIAC

Tél. 05 56 62 99 62 - Fax 05 56 62 98 52

mairie-loupiac@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Lionel Chollon.

Rédaction : Commission communication

Crédit Photo : V. Fernandez

Conception, réalisation : Agence VLADI.

Imprimé sur papier recyclé.